

# RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Une coop *pour* et *par* ses membres

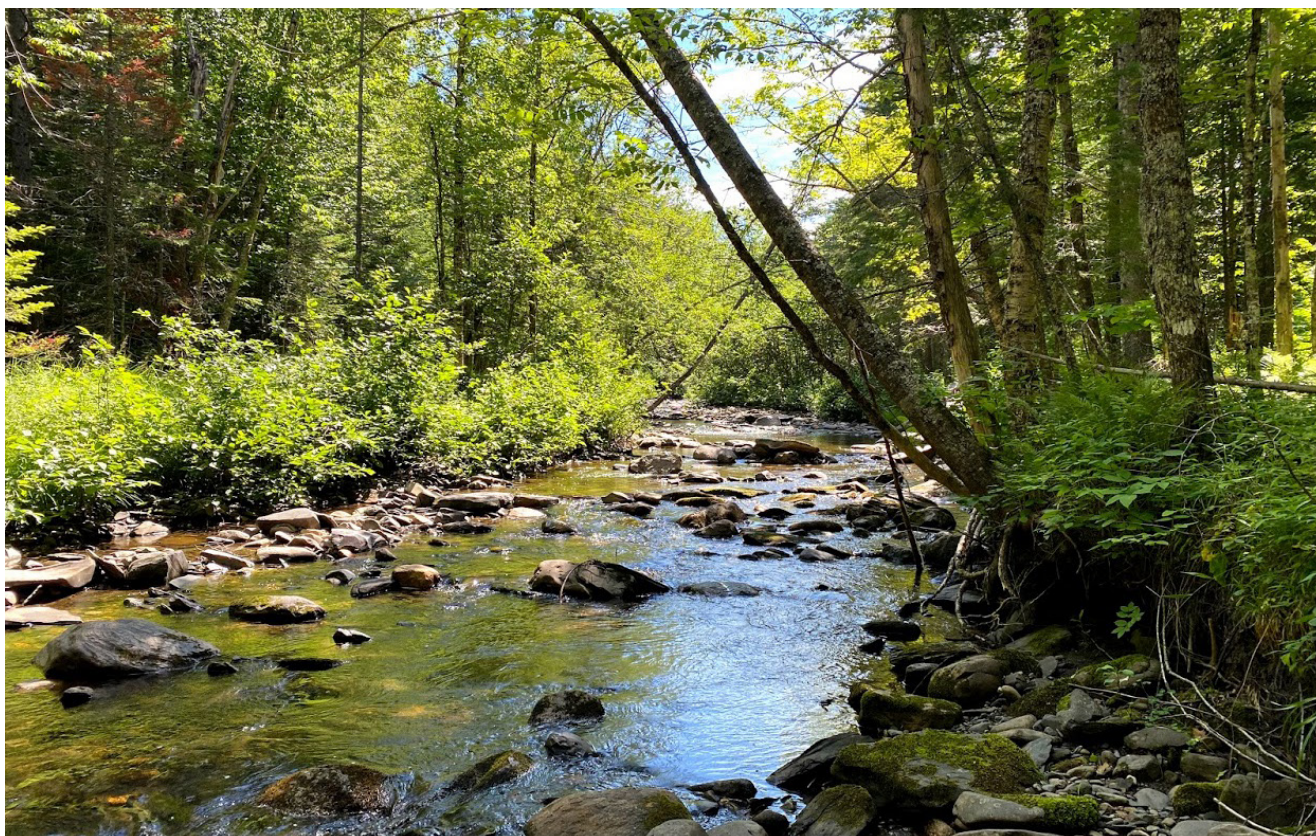


AMÉNAGEMENT  
FORESTIER COOPÉRATIF  
DES APPALACHES

# TABLE DES MATIÈRES

---

Avis de convocation	2
Ordre du jour	2
Message du président	3
Rapport d'activités	4
Mise en marché	5
Autres activités	9
Prévisions pour l'année 2021-2022	11
Remerciements	12
Conseil d'administration	13
Rapport financier annuel au 31 mars 2021	14
Le personnel	38



# AVIS DE CONVOCATION

La Patrie, le 27 août 2021

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous inviter à la 47<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA) d'Aménagement forestier coopératif des Appalaches (AFCA) qui sera tenue exceptionnellement en vidéoconférence le mercredi 15 septembre 2021 à 19 h.

Étant donné le présent contexte de pandémie de la COVID-19, c'est dans le confort de votre foyer que vous êtes invités à prendre part à votre assemblée générale annuelle.

Vous devez absolument confirmer votre présence à l'assemblée générale annuelle en allant sur notre site web au [www.afca.coop](http://www.afca.coop), en envoyant un courriel à [josees@afca.coop](mailto:josees@afca.coop) ou en téléphonant au 819-888-2790, poste 101. Il est primordial de confirmer votre présence puisqu'un lien de connexion vous sera envoyé par courriel le jour de la réunion.

Il y aura élection lors de l'AGA puisque la fin des mises en candidature était le 15 mai dernier et qu'aucune candidature n'a été reçue pour les secteurs 1 et 4. Ces postes seront donc ouverts à l'ensemble des territoires lors de l'élection. Nous

pouvons d'ailleurs vous annoncer le nouvel administrateur du secteur 2, soit celui de Woburn, Audet et Frontenac, puisqu'une seule candidature a été reçue pour ce poste. M. Pierre-Étienne Vigneault devient donc le nouvel administrateur de ce secteur.

L'assemblée générale étant la plus haute instance décisionnelle de votre coopérative, il est donc très important d'y participer. C'est l'occasion d'apprécier le travail accompli par le conseil d'administration et la direction générale. Votre présence solidifie votre rôle de membre actif et démontre votre intérêt à prendre part aux décisions et à l'évolution de votre coopérative. En étant unies, nos idées et actions permettent de réaliser de grandes choses et d'atteindre des objectifs communs.

Durant la soirée, nous traiterons des sujets d'actualité qui nous concernent. Nous compléterons la soirée par des tirages de prix de présence parmi les personnes présentes en ligne.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Robert Proteau, Président

## Confirmation de votre présence

Merci de nous confirmer votre présence en allant sur notre site web [www.afca.coop](http://www.afca.coop), en envoyant un courriel à [josees@afca.coop](mailto:josees@afca.coop) ou en téléphonant au **819 888-2790, poste 101**. Un lien de connexion vous sera envoyé par courriel avant l'assemblée générale afin que vous puissiez vous connecter.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 juin 2020
5. Message du président
6. Lecture et adoption du rapport d'activités 2020-2021
7. Présentation des résultats de l'exercice financier au 31 mars 2021
8. Nomination de l'auditeur
9. Répartition du trop-perçu
10. Allocation de présence des membres du conseil d'administration
11. Émission de parts privilégiées 2021
12. Prévision des travaux pour l'année 2021-2022
13. Élection 2021 :

Siège	Désignation	Administrateurs sortants	Administrateurs réélus
# 1	St-Romain, Ste-Cécile, Stornoway	Yvon Simard	
# 2	Audet, Frontenac, Woburn	Éméry Bélanger	Pierre-Étienne Vigneault
# 4 * mandat d'un an *	Val-Racine, Notre-Dame-des-Bois, Milan	Robert Lafontaine	

14. Résolutions

15. Varia

16. Levée de l'assemblée

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonsoir chers membres,

Je tiens à vous remercier d'être présents à notre quatrième assemblée générale annuelle. En mon nom, de même qu'en celui des membres du conseil d'administration et du personnel, je vous souhaite la bienvenue. Je suis heureux de constater que nous avons connu une bonne année 2020, même si nous étions en temps de pandémie. Grâce aux efforts des membres et à la capacité de l'équipe de la coopérative à s'ajuster à cette situation, nous avons réalisé des activités rentables encore cette année. Nos efforts portent fruit et nous continuons de renforcer notre approche « une Coop pour et par ses membres ».

## La mobilisation des bois

Les efforts fournis pour la récolte des bois ont contribué à maintenir la production. Le rôle que peut jouer notre coopérative dans cette mobilisation est bien réel et les retombées ne peuvent qu'être positives pour nous tous. La forêt est un pôle économique important pour l'ensemble de nos communautés. Présentement, le marché du bois se porte mieux qu'espéré lors du début de la pandémie. Les marchés sont présents et avec de légères augmentations de prix. Ces marchés nous demandent de produire notre bois judicieusement en profitant des opportunités. Les marchés étant variables, nous resterons attentifs et prévoyants.

## Acériculture

Notre projet d'érablière en est à sa quatrième année. Nous continuons notre progression. Cependant, la saison 2021 a été beaucoup moins productive que la saison 2020 qui était une année record au niveau de la quantité et de la qualité. Les efforts fournis pour la construction du centre acéricole nous ont permis de faire la transformation de notre eau d'érable et d'expérimenter les nouveaux équipements. Cela nous permettra d'offrir plus de services de qualité. La multiplication des services offerts chez AFCA nous permettra d'intéresser un plus grand nombre de membres en leur offrant de nouvelles opportunités de mettre en valeur leurs propriétés forestières.

## Compensation CO<sub>2</sub> Québec

Compensation CO<sub>2</sub> Québec (CCO2) a connu une année difficile en raison de la pandémie. Les voyages se sont faits rares, donc le besoin de compenser a été à la baisse. De nouveaux partenariats laissent présager une relance des activités lorsque la pandémie sera chose du passé.

## Accessibilité et visibilité

Notre bureau satellite est toujours situé sur la rue Laval à Nantes. N'hésitez pas à demander d'être rencontré à ce bureau si cela vous convient mieux. Pensez à visiter les sites web de AFCA et de CCO2, vous y trouverez des informations sur nos activités. Notre page Facebook est aussi l'endroit pour vous tenir au courant de nos activités et formations.

## Coopération

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les coopératives du monde entier sont guidées par sept grands principes. Ils constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la communauté

En nous efforçant de mettre en pratique tous ces principes, ensemble, nous contribuerons à ce que notre coopérative soit un organisme qui répond aux besoins de tous.

Je tiens à souligner la participation de nombreux membres et employés d'AFCA qui contribuent financièrement par l'entremise des parts privilégiées à la mise sur pied du centre acéricole. En 2019, un investissement de 202500 \$ provenait des membres et employés. Depuis la première émission en 2017, c'est un total de 407000 \$ qui a été émis en parts privilégiées. Dans la prochaine année, les membres seront une fois de plus sollicités afin de pouvoir participer au développement de leur coopérative par l'émission de nouvelles parts privilégiées.

## Remerciements

Ainsi, au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier pour votre engagement. C'est une joie de constater la participation de nos membres lors des assemblées générales. Par votre participation et vos interventions tout au long de l'année, vous nous permettez de mieux cibler vos besoins et de vous offrir de meilleurs services.

Je souhaite remercier Nicolas Fournier pour sa gestion dynamique, sa grande disponibilité et sa motivation au service de notre coopérative. Il a su saisir les opportunités d'affaires pour faire de notre coopérative un organisme florissant. Derrière lui, il y a toute une équipe d'ingénieurs, de techniciens et de travailleurs sylvicoles expérimentés, motivés et soucieux de vous offrir un service de qualité. Vous savez que vous pouvez compter sur cette équipe pour vous aider à réaliser vos projets. Je profite de l'occasion pour souligner les 39 années de service de Daniel Roberge au sein de notre coopérative. Daniel a toujours été un employé apprécié par ses pairs et les membres. Il nous a quittés le 2 septembre dernier pour une retraite pleinement méritée. Daniel, merci pour toutes ces années, tu vas nous manquer!

Finalement, merci à mes confrères administrateurs pour leur support, leur vision et leur disponibilité à orienter notre coopérative pour qu'elle représente au mieux vos attentes. Parmi eux, je souhaite remercier les administrateurs sortants, MM. Robert Lafontaine, Émery Bélanger et Yvon Simard pour leur implication comme administrateurs.

Robert Proteau, Président

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

L'année 2020-2021 en a été une d'adaptation au mode pandémie COVID-19. Toute l'équipe a su se plier aux demandes de la santé publique, tout en maintenant les activités administratives, forestières et acéricoles. Dans notre démarche d'amélioration de la livraison des services aux membres, cette pandémie nous a mis à rude épreuve. Avec le soutien du conseil d'administration qui met une priorité au développement de la coopérative, nous nous sommes ajustés pour garder tous nos projets vivants. Nous avons aussi profité des côtés positifs qui se sont offerts à nous.

Nous maintenons le cap vers l'ajout de nouvelles personnes et le perfectionnement de celles-ci par de la formation et par l'utilisation de nouvelles technologies. Le choix de ces nouvelles personnes est essentiel afin de satisfaire vos demandes et de nous adapter à vos nouveaux besoins.

Chez AFCA, nous avons à cœur le bien-être au travail, l'équité et la qualité du milieu de vie de nos employés. Nos récentes décisions sont empreintes de cette intention. Le nouveau centre acéricole et les outils numériques acquis dans les dernières années nous distinguent dans le milieu et nous aident à atteindre cet objectif de maintenir et de créer une équipe engagée, compétente et professionnelle.

L'augmentation de l'offre de service demande de la formation. Elle rendra votre équipe polyvalente et souple d'adaptation aux différents événements économiques ou environnementaux. Les possibilités d'aménagements de vos propriétés forestières et le développement économique de la grande région de Mégantic sont étroitement liés. Les compétences de toute l'équipe additionnées de votre désir d'aménagement garantiront le succès de nos différents projets. Nous continuons le développement de notre région en utilisant la force du groupe. Nos liens d'affaires se raffermissent grâce à nos nombreux collaborateurs. AFCA poursuit plusieurs collaborations de longue date et continue de développer les plus récentes. Cette ouverture aux autres, visant la collaboration pour la coopération, nous montre déjà les bienfaits de cette stratégie.



Voici quelques exemples de nos nouveaux collaborateurs 2020-2021 :

- Fonds 100 millions Desjardins
- Municipalité de Saint-Augustin de Woburn, Gestion Forêt habitée Gosford
- Conseil d'établissement d'enseignement professionnel du Granit
- Chaire de Recherche Industrielle sur les Technologies Acéricoles (CRITA)
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Granit

En conformité avec le plan de développement, nous restons ouverts et à l'affût des opportunités de services liés à la forêt en maintenant le service aux membres au centre des préoccupations.

En ce qui a trait au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP), tous les membres qui ont soumis une demande pour la réalisation de travaux sylvicoles ont été servis. Nous avons investi 795 559 \$ sur vos propriétés en 2020, ce qui représente une baisse de près de 25 000 \$ par rapport à l'an passé. Une grande proportion de ces travaux a été exécutée par les entrepreneurs engagés par la coopérative, mais une légère augmentation des travaux réalisés par le propriétaire est à noter.

De plus, les membres ont réalisé des travaux d'aménagement pour une valeur de 733 186 \$ afin de bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières (PRTF) destinées aux producteurs forestiers reconnus.

Les leviers financiers sont présents, vous devez les utiliser. Que vous désiriez faire des travaux ou les faire faire par la coopérative, nous devons préparer une analyse de plus en plus fine de chacun de vos projets d'aménagement avant le début de vos travaux sylvicoles.

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX FAITS

Principaux faits	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Chiffre d'affaires	9 281 800 \$	7 572 224 \$	7 553 537 \$
Budget d'aménagement	958 916 \$	818 416 \$	789 814 \$
Ventes de bois	7 525 572 \$	5 634 579 \$	5 819 996 \$
Droits de coupe	1 294 042 \$	873 226 \$	1 325 686 \$
Mise en marché globale	113 239 m <sup>3</sup>	87 636 m <sup>3</sup>	80 907 m <sup>3</sup>
Volume produit par la Coop	67 856 m <sup>3</sup>	65 868 m <sup>3</sup>	59 244 m <sup>3</sup>
Trop perçu	403 932 \$	185 786 \$	546 153 \$

Les budgets d'aménagement sont de plus en plus demandés et ne suffisent pas au besoin bien présent de l'Estrie. Le PRTF est là pour soutenir financièrement vos aménagements; vous devez en profiter au maximum. Ainsi, nous pourrions maximiser les sommes investies en forêt privée sur notre territoire et les revenus de l'ensemble des membres en utilisant le plus efficacement les deux programmes.

Selon la situation financière des producteurs, l'utilisation seule ou combinée de ces deux programmes (PMVFP, PRTF) peut être avantageuse selon les situations.

## MISE EN MARCHÉ DU BOIS

Le début de l'année financière 2020-2021 a été hors de l'ordinaire. Le 20 mars 2020, toutes nos opérations ont été interrompues par le confinement et par la fermeture de toutes les entreprises non essentielles. Notre saison de récolte a pris fin près d'un mois plus tôt qu'à l'habitude et notre reprise a été ralentie par la perte d'une équipe de récolte. L'incertitude de l'économie forestière estrienne due à la COVID-19 a maintenu nos opérations au ralenti jusqu'en septembre. Par chance, l'industrie forestière a été désignée secteur essentiel et les usines de transformations des produits du bois ont pu rester en activité. Nous avons donc subi les soubresauts des marchés du bois suivi de la forte demande de bois d'œuvre vers la fin du mois d'octobre.

Nous pouvons qualifier le marché 2020-2021 d'instable. Plusieurs raisons ont été mentionnées par nos acheteurs allant du manque de main-d'œuvre jusqu'aux difficultés techniques en usines. Nos stratégies de mises en marché pour favoriser les producteurs ont dû être revues afin de suivre les différentes réalités de nos partenaires industriels. Les arrêts intermittents de nos acheteurs

ont désorganisé l'efficacité de nos opérations. Ces fermetures intermittentes des achats ont eu pour conséquence une mise en inventaire de stocks importants.

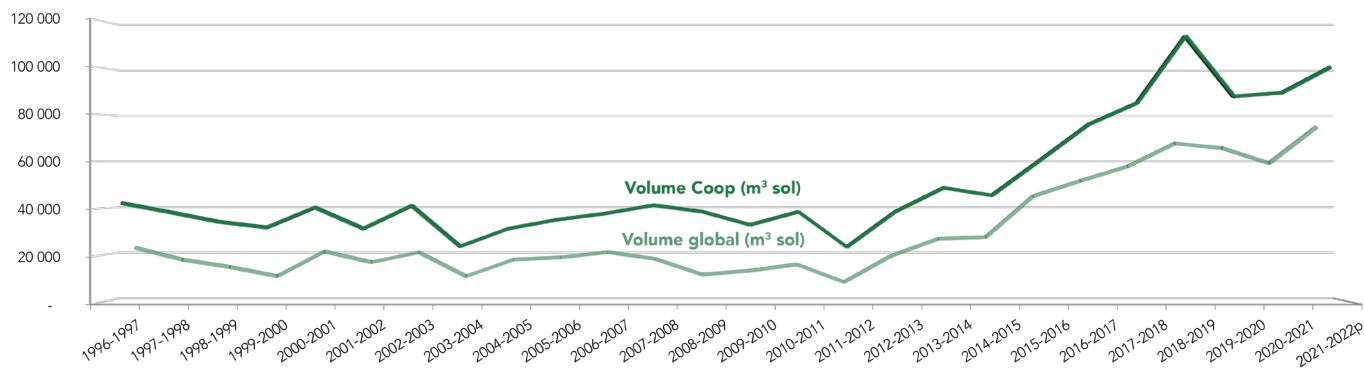
L'explosion de la demande en bois d'œuvre de l'été 2020 a fait augmenter l'appétit des scieurs. Une augmentation du prix du bois rond résineux a été obtenue pour les producteurs seulement à la mi-août 2020. Malgré un prix du bois record sur les marchés canadien et américain, nous avons pu obtenir une nouvelle hausse seulement à la reprise des opérations à la mi-mai 2021.

TABLEAU 2 : RÉALISATION DES ACTIVITÉS SYLVICOLES

Traitements sylvicoles	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Reboisement :			
• Préparation de terrain (ha)	51,0	16,1	39,4
• Entretien (ha)	25,3	14,8	28,7
• Mise en terre (pl)	73 897	113 226	92 250
• Regarni (pl)	880	1 290	4 480
Voirie forestière (km)	8,8	16,2	31,38
Précommercial (ha)	40,7	2,7	20,7
Coupe de récupération (ha)	109,5	36,9	43,7
1 <sup>re</sup> éclaircie de plantation (ha)	104,5	179,1	57,2
Éclaircie commerciale (ha)	96,7	174,7	206,2
Coupe d'amélioration (ha)	*	*	*
Coupe progressive (ha)	388,4	201,1	129,3
Mobilisation des bois (ha)	426,8	376,6	532,8
Total des superficies traitées :			
• (ha) = hectares	1242,9	1002,0	1058,0
• (km) = kilomètres	8,8	16,2	31,4
• (pl) = plants	74 777	114 516	96 730
• Plans d'aménagement forestier	76	107	112

\* À partir de 2018-2019, les travaux de coupe d'amélioration ont été divisés en deux catégories, soit la coupe progressive et la mobilisation des bois.

## GRAPHIQUE 1 : ANALYSE DE RÉSULTATS PAR ANNÉE



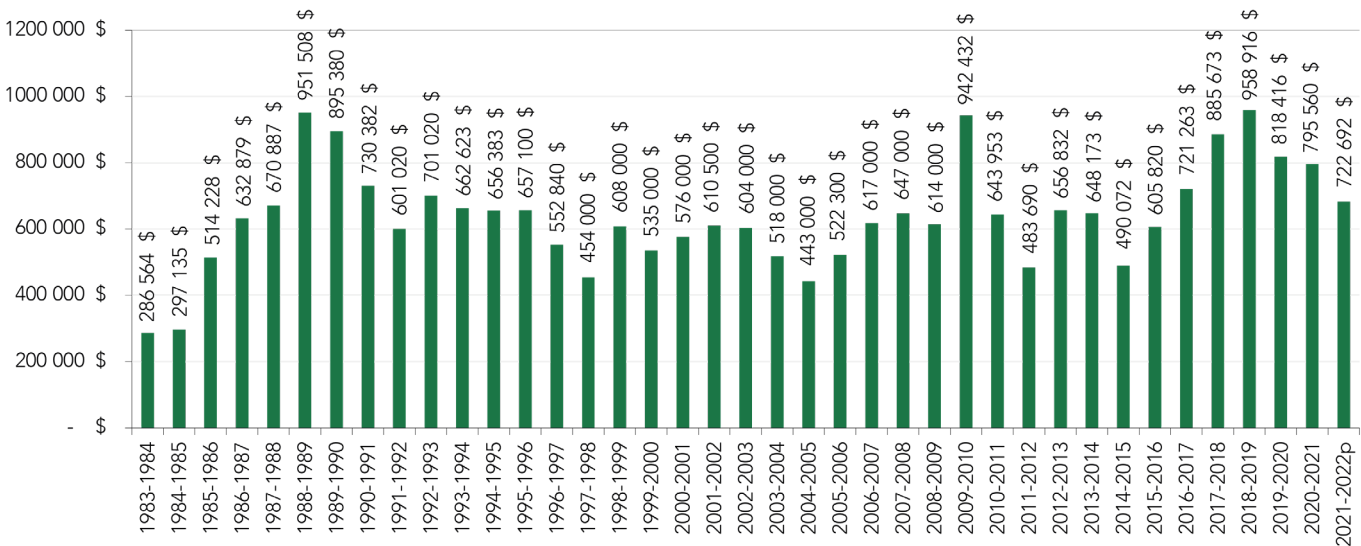
Cette année représente somme toute encore une bonne année pour AFCA. Malgré les impondérables de la COVID-19 et les turbulences des marchés, votre équipe a su naviguer et soutenir les activités de récolte par la coopérative et par ses membres. Un rythme ralenti en début de saison causé par les incertitudes économiques liées à la COVID-19 a affecté le volume récolté par votre coopérative sur vos terres. Nos opérations ont produit 66 000 m<sup>3</sup> solides en 2019-2020 comparativement à 59 000 m<sup>3</sup> solides en 2020-2021. Les membres ont réduit légèrement leur production en la faisant passer de 23 000 m<sup>3</sup> solides en 2019-2021 à 22 000 m<sup>3</sup> solides en 2020-2021. La production de bois par les membres représente cette année 27 % (25 % en 2019) du volume total et 73 % (75 % en 2019) produit sur les chantiers de AFCA.

Malgré une production plus faible en volume récolté, le bois produit cette année était d'une plus grande valeur. Ceci a aidé à augmenter la valeur des ventes de bois par la coopérative de 5,6 millions en 2019-2020 à 5,8 millions pour l'année se finissant au 31 mars 2021. Ce niveau de vente s'explique par la légère augmentation du prix du bois de sciage résineux au mois d'août 2020 et par l'arrêt complet des ventes de bois résineux destinés à la pâte aux États-Unis et chez Domtar. La moyenne en \$/m<sup>3</sup> solide en 2020-2021 a atteint 71,48 \$/m<sup>3</sup> comparativement à 61,54 \$/m<sup>3</sup> en 2019-2020, ce qui représente une hausse considérable de la valeur des produits transportés.

Cependant, une quantité de bois de faible valeur est maintenant laissée en forêt faute de marchés. Les exportations aux États-Unis effectuées par la coopérative ont été affectées par l'explosion d'une partie de l'usine Verso située à Jay, au Maine, le 15 avril 2020. Ce marché de résineux de mauvaise qualité complétait parfaitement les volumes supplémentaires produits par vos opérations habituellement destinés à l'usine Domtar.



### GRAPHIQUE 1.1 : BUDGET D'AMÉNAGEMENT OGC (AFCA)



## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATIVE

Voici un rappel des trois grandes orientations du plan de développement de votre coopérative :

1. Conserver le service aux membres au centre de nos préoccupations
2. Être un chef de file reconnu et important dans l'ensemble des services offerts
3. Assurer la croissance et la viabilité de la coopérative

## ÉRABLIÈRE AFCA : RÉCOLTE

La quatrième année d'exploitation de l'érablière AFCA a été décevante. La nature nous a offert que 70 % de notre production moyenne ou 50 % de la production de la saison 2020 qui avait été la meilleure à ce jour. Nous avons utilisé notre érablière pour la formation de nos ouvriers acéricoles, afin d'être prêts pour le déploiement des nouveaux services d'entaillage chez quelques membres. Dû à cet entaillage précoce, notre première coulée est arrivée le 26 décembre 2020. Nous avons subi, plus qu'à l'habitude, des périodes spécialement longues (3 à 5 jours consécutifs) de chaleur au-dessus des 20 °C. Ces conditions ont détérioré la qualité et la quantité de l'eau d'érable en mars et en avril. Une bonne quantité d'eau a été récoltée, par contre elle était particulièrement peu sucrée. Elle nous a également donné du fil à retordre avec nos osmose. La production de la saison 2021 a été de 2,9 livres/entaille (47 680 livres, soit 561 livres/ha) en comparaison avec la saison 2020 qui était de 5,7 livres/entaille (90 908 livres, soit 1070 livres/ha).

**TABLEAU 3 : VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DE L'AMFE**

Année	Résultats
2020-2021	96,9 %
2019-2020	95,2 %
2018-2019	96,2 %
2017-2018	92,5 %
2016-2017	93,2 %
2015-2016	92,1 %
2014-2015	77,7 %
2013-2014	97,4 %
2012-2013	90 %
2011-2012	96,8 %
2010-2011	89,6 %
2009-2010	96 %
2008-2009	93 %
2007-2008	95 %
2006-2007	94 %
2005-2006	99,4 %
2004-2005	97,7 %
2003-2004	100 %
2002-2003	99 %
2001-2002	87 %
2000-2001	86 %
1999-2000	95 %
<b>Moyenne</b>	<b>93,6 %</b>

## CENTRE ACÉRICOLE DES APPALACHES : SERVICE FORÊT

Notre équipe acéricole a répondu à ses premières demandes de travaux d'entaillage, de désentaillage et de lavage. Les discussions d'après-saison avec les membres utilisateurs de ces services acéricoles en forêt sont positives. Étant donné que l'arrivée des travailleurs étrangers pour la saison 2021 était continuellement remise à cause de la COVID-19, nous avons dû nous repositionner à ce niveau. Nous avons donc utilisé nos contacts pour réunir quatre ouvriers qui ont été bien accompagnés par le responsable acéricole. Nous avons acquis une bonne expérience pour la venue des travailleurs étrangers temporaires en novembre 2021. Malgré une réorganisation complète de l'équipe acéricole pour la saison 2022, nous sommes maintenant prêts à poursuivre le développement des services acéricole en forêt pour aider nos membres à augmenter leurs rendements.

## CENTRE ACÉRICOLE DES APPALACHES : CONSTRUCTION

Le projet du Centre acéricole des Appalaches s'est concrétisé en 2020. Les plans et devis ont été confectionnés tout au long de l'été et de l'automne 2020 pour un premier coup de pelle le 15 novembre 2020. L'équipe acéricole, accompagnée du comité acéricole, a soutenu la conception du bâtiment. Ces équipes ont été indispensables à la concrétisation de notre objectif ambitieux qui était de bouillir toute notre production du printemps 2021.

La difficulté d'obtenir certains matériaux nous stoppe dans la finition du bâtiment. Suite à la réception de ces matériaux, nous pourrions terminer le bâtiment. La durée prévue d'une année de construction sera très probablement dépassée. Les travaux de finitions à l'intérieur et à l'extérieur seront exécutés par nos employés.

Il est aussi important de nommer nos partenaires, car sans eux il nous aurait été difficile d'effectuer notre année de rodage dans notre nouveau bâtiment. L'aide et le support de ces différentes équipes de travail voulant nous supporter dans notre développement sont exceptionnels. Merci à nos partenaires :

- Desjardins
- MRC du Haut-Saint-François
- Municipalité de La Patrie
- Marilène Blain-Sabourin, architecte
- EXP, firme d'ingénieur
- Construction Agrico Inc.
- Construction Groupe Prévost
- Plomberie GH 2000
- Jocelyn Roy Électrique 2010 inc.
- CDL, équipementier acéricole
- SERL, équipementier chaudière vapeur
- Location Cookshire

## CENTRE ACÉRIQUE DES APPALACHES : ÉVAPORATION

Dans un souci de rodage des nouveaux appareils d'évaporation, il a été décidé de débiter la construction en 2020 afin d'y installer les équipements aussitôt que possible. Cette année de rodage nous permettra de mieux établir nos services d'évaporation pour 2022.

Comme dans tout nouveau système, des difficultés d'opération ont été rencontrées. Le principal défi du projet d'évaporation est d'avoir un système hautement efficace, flexible et maniable pour répondre à la demande actuelle et pour prévoir le développement à court et à moyen terme.

Le choix de l'évaporateur R7 nous a donné les résultats escomptés, mais après quelques ajustements. L'équipementier CDL nous a supportés tout au long de la saison, mais nous avons manqué de temps pour les ajustements finaux en raison d'un manque de matière première. L'évaporateur nous offre un environnement de travail exceptionnel et tous les critères dont nous avons besoin, telles l'efficacité et la flexibilité d'opération.

Certains éléments à améliorer ont été notés à la suite du rodage 2021. Ils seront réglés dès l'automne 2021 en prévision de la saison 2022. Un deuxième évaporateur R7 va d'ailleurs être installé afin de satisfaire notre besoin de flexibilité. L'augmentation de la puissance disponible et la réorganisation des étapes de la livraison du concentré jusqu'à la mise en baril ont également été revues. Les investissements supplémentaires sont réels, mais ils sont aussi limités par un souci de développer de nouveaux procédés avec CDL et un changement important de l'alimentation en vapeur haute pression en cas de panne électrique.

La récente annonce des Producteurs et Productrices acéricoles du Québec (PPAQ) étant d'augmenter le contingent acéricole au Québec arrive un peu plus tôt qu'espérer dans notre plan d'affaires. La demande de services acéricoles n'est présentement pas comblée dans notre région. Un manque de main-d'œuvre qualifiée est problématique dans la plupart des entreprises acéricoles ce qui affecte les rendements chez certains membres. Cette augmentation nécessaire au maintien d'une offre stable n'aidera en rien cette réalité.

Nous avons maintenant notre outil de développement qui est disponible pour nos membres acériculteurs qui souhaitent développer cette facette sur leurs propriétés forestières. Le Centre acéricole des Appalaches est là pour vous et pour votre développement. Tous nos services seront clarifiés dans les prochains mois; de la technique acéricole en passant par la main-d'œuvre qualifiée suffisante en forêt et l'évaporation à forfait. Il est maintenant temps d'en profiter au maximum. Nous prévoyons une grande demande, surtout dans la main-d'œuvre acéricole. Pour une meilleure organisation des différents projets, exprimez vos besoins rapidement.

**TABLEAU 4 : PRÉVISIONS DES ACTIVITÉS SYLVICOLES 2021-2022**

Traitements sylvicoles	Résultats
Reboisement :	
• Préparation de terrain	50 ha
• Mise en terre	138 210 plants
• Entretien de plantation	40 ha
Nettoyement et dégagement :	
• Précommercial	20 ha
Voirie forestière	15 km
1 <sup>re</sup> éclaircie de plantation	50 ha
Éclaircie commerciale	100 ha
Mobilisation des bois	500 ha
Coupe de récupération	100 ha
Coupe progressive	450 ha
Plan d'aménagement forestier	125 plans
Récolte de bois	100 000 m <sup>3</sup> sol
<b>Total des superficies prévues</b>	<b>1 310 ha 15 km 138 210 plants 125 plans d'aménagement 100 000 m<sup>3</sup> sol</b>

## R&D ET PROJETS SPÉCIAUX

La coopérative poursuit ses activités via les programmes de recherche, de développement et d'aménagement durable des forêts (PADF). Les principaux projets de 2020 ont été les traitements adaptés à l'acériculture, les chancre dans les peuplements de pins, les plantations écosystémiques et les travaux d'aménagement avec mesures particulières pour la biodiversité. Un protocole a été rédigé afin de documenter la biodiversité entomologique des différentes plantations réalisées, ce qui sera fort utile pour le programme de Compensation CO<sub>2</sub> Québec. Les projets menés dans le cadre du PADF sont terminés ou en voie de l'être. Nous restons à l'affût des annonces concernant la reconduction de ce financement pour poursuivre l'acquisition de connaissances ou la réalisation de travaux au bénéfice du service aux membres.

Le Centre acéricole des Appalaches sera en partie lié à la Chaire de Recherche Industrielle sur les Technologies Acéricoles (CRITA). Cette initiative est l'aboutissement de quelques années de réflexion régional sur acériculture. Le CRITA est un outil de recherche qui nous donne des opportunités de collaborer avec les acteurs acéricoles importants et de nous maintenir au fait des possibilités de

développement dans ce domaine. Le CRITA nous amènera des possibilités d'accéder à des outils à la fine pointe pour répondre à différentes questions.

Voici les collaborateurs de la dernière année :

- Laboratoire des Technologies de la Biomasse (LTB)
- Comité de développement de Saint-Romain
- AFCA

Dans le respect de ces orientations, des actions précises ont été posées pour atteindre les objectifs ciblés. Le travail sur la mise à jour du plan de développement d'AFCA devra être revu au courant de l'année pour y inclure l'ensemble des projets de diversification.

## AUTRES ACTIVITÉS ET MANDATS

La coopérative rend toujours disponible une ressource pour assurer la coordination de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie (TGIRT). Cette table voit à l'harmonisation des usages concernés par l'aménagement forestier en terre publique. Les actions et projets soutenus par la Table permettent une meilleure connaissance des enjeux régionaux, ce qui est bénéfique à certaines de nos activités régulières.

## SERVICE FORESTIER WAS INC.

Nous sommes toujours actifs au niveau du reboisement et de la herse forestière. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de soumettre des offres aux enchères (BMMB) au cours de la saison dû à un manque de ressources affectées au dossier. À la suite des fluctuations des marchés du bois en début de saison, la municipalité de Saint-Augustin de Woburn est allée en appel d'offres pour la réalisation de l'exploitation forestière à l'intérieur de la forêt habitée du mont Gosford. Après

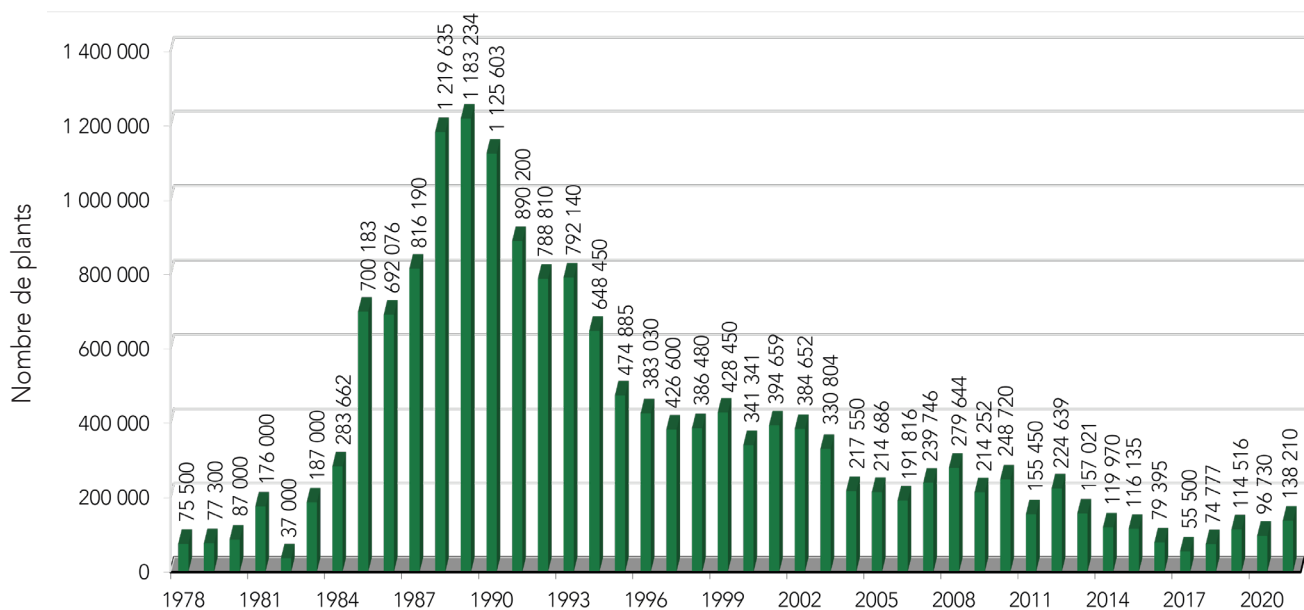
une analyse et une dernière discussion entre tous les candidats, Services forestiers WAS inc. a été sélectionné afin de continuer à effectuer les travaux d'aménagement forestier. Notre expérience en exploitation forestière privée semble nous avoir donné une longueur d'avance. Notre expérience en harmonisation avec les autres utilisateurs de cette forêt durant la première expérience nous a aussi aidés à obtenir le prolongement du contrat.

La participation des deux entreprises, Aménagement forestier et agricole des Sommets Inc. (AFAS) et AFCA, nous aide à améliorer nos connaissances. La présence de différentes expertises permet à nos équipes de s'améliorer en partageant leur expérience. Suite à une réflexion des directions des deux groupements forestiers et de leurs administrateurs, Services forestiers WAS inc. est vue comme un véhicule très intéressant pour développer de nouvelles collaborations. Mais, pour accélérer son développement, une ressource dédiée devait être embauchée. Minh Le, ingénieur forestier et biologiste, est entrée en poste au mois de juillet 2021.

## SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTRIE (SAE)

La société regroupe les cinq groupements forestiers de l'Estrie. M. Michel Raymond, actuel président d'AFAS, préside la SAE. Nous sommes continuellement impliqués dans les demandes de rencontre politique pour ainsi défendre les intérêts des membres et de tous les producteurs forestiers de l'Estrie.

## GRAPHIQUE 2 : RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE REBOISEMENT



## **GROUPE MOBILISATION DES BOIS DE L'ESTRIE**

Nous sommes toujours impliqués auprès de ce groupe qui vise à mobiliser le bois de la région pour créer de la richesse. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre l'objectif ambitieux de faire progresser la récolte de bois en forêt privée. Les propriétaires forestiers estriens ont aménagé leurs forêts à un rythme accéléré. Les volumes de bois mis en marché sont en progression constante depuis 2011. L'année 2019 a vu la vente totale de bois atteindre des volumes records en Estrie. Les producteurs estriens ont récolté plus de 54 % de la possibilité forestière.

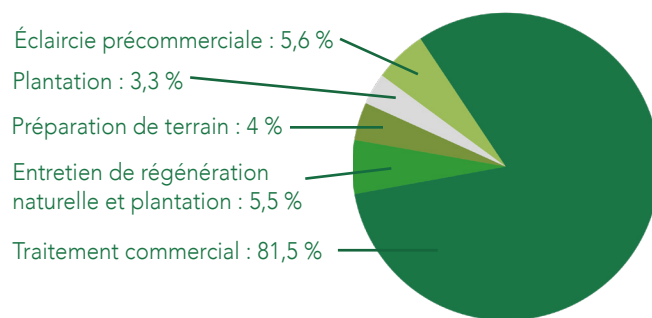
Voici un rappel des cinq axes identifiés prioritaires pour orienter les actions :

1. Sensibilisation et éducation
2. Recrutement des propriétaires inactifs
3. Recrutement de la main-d'œuvre
4. Harmonisation de la réglementation sur les activités forestières
5. Optimisation des chaînes de valeur

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'HECTARES SOUS AMÉNAGEMENT**

Municipalité du territoire	Total (ha)	Certifié (ha)
Audet	1 431	1 323
Chartierville	5 471	5 284
Frontenac	6 047	5 872
Hampden	2 541	2 176
La Patrie	8 589	8 092
Lac-Mégantic	303	303
Lingwick	3 488	3 229
Marston	1 607	1 563
Milan	3 662	3 415
Nantes	4 093	3 746
Notre-Dame-des-Bois	6 179	5 765
Piopolis	2 528	2 380
Scotstown	284	144
St-Augustin-de-Woburn	4 023	3 943
Ste-Cécile-de-Whitton	5 044	4 195
Stornoway	3 724	3 361
St-Romain	2 754	2 394
Val-Racine	2 269	1 995
Autres	345	468
<b>Total général</b>	<b>64 381</b>	<b>59 648</b>

**GRAPHIQUE 3 : TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS EN FONCTION DU BUDGET 2020-2021**



**TABLEAU 6 : VOLUME DES BOIS MIS SUR LE MARCHÉ**

		2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Feuille</b>				
Pâte	tma	6 822	4 201	5 337
Palette	cds	184	56	249
Sciage	pmp	55 280	30 017	96 532
Pâte US/Cart	tiv	4 181	4 014	69
<b>Résineux</b>				
4'	m <sup>3</sup> app	0	0	0
4'	tiv	0	0	0
6'	cds	0	0	44
8'	cds	533	452	451
9'	cds	412	59	154
10'	cds	1 394	175	159
12'	pmp	4 173 115	4 227 940	3 182 435
16'	pmp	5 623 890	5 131 427	6 521 797
Autre	tma	1 849	811	156
	tiv	7 132	9 958	801
<b>Tremble</b>				
Pâte	tma	3 478	2 695	3 624
Pâte US/Cart	tiv	0	3 128	20
Palette	cds	210	18	147
Sciage	pmp	8 830	18 235	76 632
<b>Pin et mélèze</b>				
8'	cds	130	13	8
10'	cds	0	1	1
Sciage	pmp	1 012 670	1 375 755	26 000
Autre	tiv	579	0	0
<b>Cèdre</b>				
6' et 8'	cds	31	37	30
Sciage	pmp	128 980	77 351	53 000
Autre	tvm	97	0	19

## **REPRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE ET VOLET FORMATIONS**

Pour représenter au mieux les besoins et les attentes de nos membres et pour maintenir à jour les connaissances de l'équipe technique, différentes représentations, formations et activités ont été faites. Nouvelles technologies, système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, martelage MSCR, colloque et forum sur les milieux humides en sont quelques exemples.

## **COMPENSATION CO<sub>2</sub> QUÉBEC**

L'avance prise au printemps 2020 nous permet toujours de répondre aux besoins avec des disponibilités sur trois sites. L'année dernière a été marquée par une baisse considérable de la demande, le volet environnemental ayant fort possiblement été mis de côté en raison de la pandémie.

De nouvelles ententes ont été mises en place et les compensateurs réguliers demeurent impliqués via notre service. Une compagnie de voyage a choisi de calculer les émissions de carbone générées par tous ses tours organisés et de diriger les voyageurs intéressés à compenser directement sur notre site dans un espace personnel. Il est espéré que ce projet aura des retombées intéressantes quand les aventureux pourront explorer le monde à nouveau! Les recherches de partenariats pour documenter davantage le carbone des sols de nos sites se poursuivent. Une des plantations écosystémiques sera perdue en raison d'un changement de vocation de la station. Il sera important d'assurer la relocalisation de cette dernière.

Ce sont 10000 arbres qui ont été prévus pour le reboisement au printemps 2021 tous sur un même site. Ces derniers sont déjà attribués en raison de deux nouveaux partenariats avec des entreprises. Il n'a pas été possible d'obtenir plus d'arbres auprès des pépinières privées.

## **PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2020-2021**

L'approvisionnement en arbres est un enjeu pour les prochaines années. Notre saison 2021-2022 se poursuit avec les défis organisationnels et économiques de la COVID-19. Nous avons profité d'une hausse intéressante du prix du bois de sciage résineux dès la reprise de nos opérations en mai. La saison printanière particulièrement chaude et sèche nous a permis de diriger des volumes résineux substantiels avant la baisse prévue à la fin août 2021. L'objectif de récolte a été fixé à 100000 m<sup>3</sup> solides pour l'ensemble des opérations de récolte, des chantiers AFCA et des membres. La saison de récolte a démarré sur les chapeaux de roues et les marchés se resserrent en septembre. Nous espérons poursuivre les travaux commerciaux de façon soutenue tant et aussi longtemps que les marchés les accepteront. Les indices économiques nous font entrevoir des difficultés dans nos marchés de vente de bois.

Il est déjà prévu que nous subirons encore dans les prochains mois une désorganisation des livraisons de bois chez nos différents acheteurs. Les

usines nous ont déjà avisés qu'elles devaient moderniser leurs installations et que certaines éprouvaient des problèmes de main-d'œuvre à l'intérieur des scieries. Il est donc inévitable que nous subissions encore des arrêts d'achat par intermittence dû à ces problèmes, sans oublier que le volume est plus élevé qu'à l'habitude en bois rond et en bois scié.

L'approvisionnement d'autres matériaux de construction crée aussi de l'incertitude dans le domaine de la construction et un ralentissement dans la consommation du bois d'œuvre. Cette réalité risque de rattraper la consommation de notre bois rond.

Nous travaillons pour que l'appétit de l'usine Domtar grandisse et nous souhaitons que les changements à l'écorceur de l'usine de Windsor soient maintenant terminés. Les nouveaux contingents acéricoles sont habituellement liés à l'aménagement et à la production de bois à pâte.

À l'heure actuelle, vos demandes de livraison (passes) de bois franc et de tremble chez Domtar sont acceptées à une semaine d'avis grâce à notre politique et à votre contingent regroupé. Le marché de bois résineux à pâte est complètement arrêté et il est interdit d'en produire.

La diversification de votre coopérative nous demande beaucoup d'énergie, mais nous rend de plus en plus flexibles et résilients aux sursauts de l'économie du bois. Le maintien à l'emploi de votre équipe est essentiel. Une équipe technique et d'exploitation qui répond à vos besoins et qui est efficace en forêt privée prend du temps à développer et à former. Nous continuerons nos efforts dans l'organisation du travail afin de mettre en place des conditions favorables au bien-être au travail et d'être plus attractifs pour les jeunes talents à la recherche d'un emploi stimulant et rempli de défis.

Au cours de la saison, vous continuerez à entendre parler de milieux humides et de mise en marché collective. Nous suivrons ces dossiers de près pour vous.



## REMERCIEMENTS

Votre coopérative continue d'être mise en valeur par son dynamisme, sa performance et sa diversité de services offerts. Je tiens à remercier notre personnel. Soyez assurés que nous reconnaissons la détermination que vous mettez à la réalisation de votre travail. D'ailleurs, je souhaite la bienvenue aux nouveaux employés qui se sont joints à notre équipe en cours d'année. Vous êtes des ajouts précieux pour notre coopérative.

Votre équipe forestière changera de visage dans les prochains mois. Les premières cohortes forestières des années 70-80 souhaitent maintenant réaliser d'autres projets de vie. Le premier en liste sera Daniel Roberge. Il passera la main à une nouvelle génération de forestiers après 39 ans de carrière forestière passée en grande partie dans le secteur d'AFCA. Il est rare que Daniel ne sache pas un ou deux détails très caractéristiques de vos terres. Il pourrait également vous énumérer les noms, en ordre d'acquisitions, de chacun des propriétaires ayant à tour de rôle possédé un lot où il a fait croître la forêt.

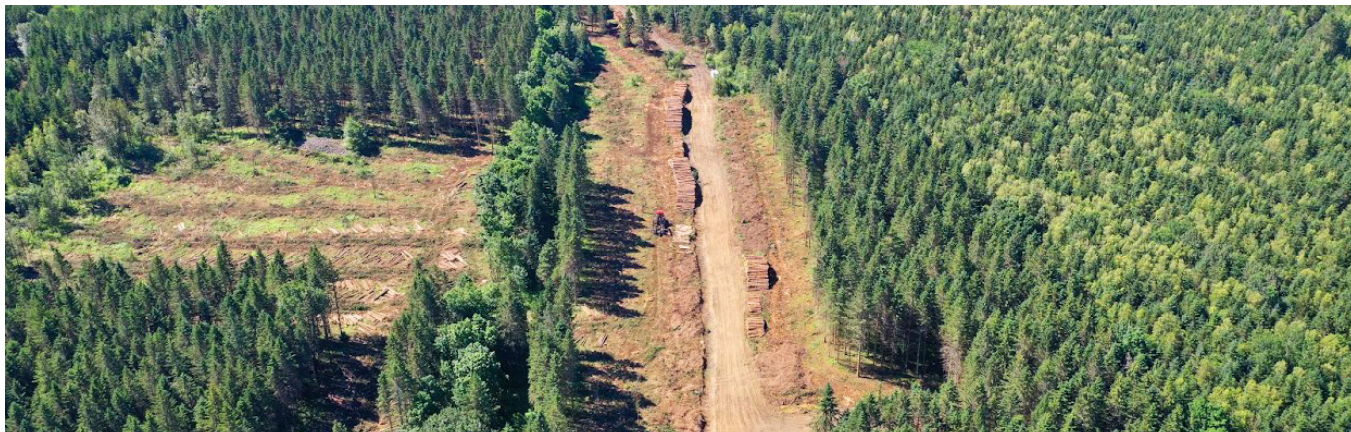
Dans les derniers mois, son mandat a été de soutenir notre jeune équipe d'exploitation forestière. Cette nouvelle équipe a pu compter sur son aide pour mieux comprendre vos besoins comme producteurs forestiers. Depuis toutes ces années, Daniel a transmis son expérience de technicien forestier en faisant preuve d'une extraordinaire écoute. Il a surtout inculqué l'esprit de groupement coopératif dans le comportement de ses collègues de travail. Faire comprendre l'importance de l'engagement aux membres et à sa coopérative a teint le comportement d'une multitude de personnes qui ont eu le plaisir de travailler avec lui depuis près de 40 ans. Toute une relève maintenant expérimentée!

### MERCI DAN!

Grâce à cette coopérative, nous sommes en mesure de nous prendre en main et d'améliorer le développement de notre région. Je suis très encouragé de voir que nos membres sont de plus en plus engagés à profiter pleinement de leur terre et ainsi à contribuer au développement de notre belle région. Le conseil d'administration est aussi très dévoué à développer votre coopérative afin qu'elle soit représentative de vos attentes et qu'elle reste « **une Coop pour et par ses membres** ».

### MERCI DE VOTRE CONFIANCE!

Nicolas Fournier, Directeur général



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PRÉSIDENT



### ROBERT PROTEAU

41, rue Notre-Dame Est  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
819 888-2516  
[robertproteau@hotmail.com](mailto:robertproteau@hotmail.com)  
Siège III : Sans désignation

## VICE-PRÉSIDENT



### MARCEL BLAIS

78A route 212 est  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
819 888-2779  
[mblaislapatrie@hotmail.com](mailto:mblaislapatrie@hotmail.com)  
Siège VII : Chartierville, La Patrie

## SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



### ÉMERY BÉLANGER

4936, rue Bonin  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1Z9  
819 583-2566  
[lacouleedudell@sympatico.ca](mailto:lacouleedudell@sympatico.ca)  
Siège II : Woburn, Audet,  
Frontenac

## MEMBRE EXÉCUTIF



### GILLES GRONDIN

551, route 257  
Lingwick (Québec) J0B 1B0  
819 657-1162  
[gillesgrondin@usherbrooke.ca](mailto:gillesgrondin@usherbrooke.ca)  
Siège VI : Scotstown, Hampden,  
Lingwick

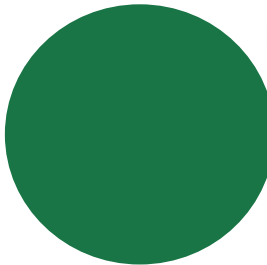
## ADMINISTRATEUR



### YVON SIMARD

1033, rue de Beaupré  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G9  
819 563-3724  
[simard.yvon@gmail.com](mailto:simard.yvon@gmail.com)  
Siège I : Stornoway,  
St-Romain, Ste-Cécile

## ADMINISTRATEUR



### POSTE VACANT

Siège IV : Val-Racine,  
Notre-Dame-des-Bois, Milan

## ADMINISTRATEUR



### STEEVE MATHIEU

62, rue des Épinettes  
Saint-Benoit-Labre Qc G0M 1P0  
418 313-0340  
[steevem28@msn.com](mailto:steevem28@msn.com)  
Siège V : Lac-Mégantic, Marston,  
Nantes, Piopolis



# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 MARS 2021

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>15</b>
<b>États financiers</b>	<b>17</b>
Résultats	17
Réserve	18
Bilan	19
Flux de trésorerie	21
Notes complémentaires	22
<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>32</b>
Annexe 1 - Revenus	33
Annexe 2 - Frais d'exploitation	34
Annexe 3 - Frais d'administration	36
Annexe 4 - Frais du conseil d'administration	36
Annexe 5 - Frais techniques et de surveillance	37
Annexe 6 - Autres revenus	37

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES  
La Patrie (Québec)

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives au Québec.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*La coopérative procède à leur vérification*

*Martin Laplante*  
Par Martin Laplante, CPA auditeur, CA

Nantes, le 18 août 2021

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

	2021	2020
	\$	\$
<b>REVENUS (Annexe 1)</b>	<b>7 553 537</b>	<b>7 572 224</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION (Annexe 2)</b>	<b>6 260 071</b>	<b>6 017 172</b>
<b>EXCÉDENT BRUT</b>	<b>1 293 466</b>	<b>1 555 052</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais d'administration (Annexe 3)	462 896	464 243
Compensation CO2 (Annexe 4)	75 999	111 116
Frais technique et de surveillance (Annexe 5)	608 675	819 918
Frais de recherche et de développement (Annexe 6)	(46 297)	1 314
Gîte Manoir Grégoire (Annexe 7)	25 237	-
	<b>1 126 510</b>	<b>1 396 591</b>
<b>EXCÉDENT D'OPÉRATION</b>	<b>166 956</b>	<b>158 461</b>
<b>AUTRES REVENUS (Annexe 8)</b>	<b>379 197</b>	<b>27 325</b>
<b>EXCÉDENT NET</b>	<b>546 153</b>	<b>185 786</b>

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RÉSERVE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

	2021	2020
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>2 561 113</b>	2 262 751
Excédent net de l'exercice précédent	185 786	403 932
	<b>2 746 899</b>	2 666 683
Impôts exigibles sur l'excédent net de l'exercice précédent	(3 379)	(27 657)
Impôts futurs sur l'excédent net de l'exercice précédent	(1 427)	(14 928)
Ristournes aux membres	(38 980)	(62 985)
	<b>(43 786)</b>	(105 570)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>2 703 113</b>	2 561 113

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

BILAN AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

	2021	2020
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	1 196 428	1 137 853
Débiteurs (note 3)	824 810	622 574
Subvention salariale à recevoir	26 928	21 231
Crédit de taxes foncières	36 160	31 533
Sommes à recevoir de l'État	94 098	-
Subvention pour immobilisations à recevoir	53 978	-
Crédit d'impôt à la recherche et développement	57 224	28 971
Impôts à recevoir	-	7 110
Stocks	245 047	27 307
Travaux d'aménagement en cours	92 664	95 375
Autres travaux en cours	70 308	136 426
Frais payés d'avance	46 079	31 759
	<b>2 743 724</b>	<b>2 140 139</b>
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	<b>38 450</b>	<b>16 872</b>
<b>AVANCES À UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE DÉTENUE À 50 %, sans intérêts ni mode d'encaissement défini</b>	<b>49 900</b>	<b>49 900</b>
<b>DÉPÔT SUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>16 500</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<b>6 014 552</b>	<b>5 287 586</b>
	<b>8 846 626</b>	<b>7 510 997</b>


# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

BILAN AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

	2021	2020
	\$	\$
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	970 310	804 320
Dépôts de clients	37 600	37 600
Sommes à remettre à l'État	-	30 286
Perçus d'avance	234 944	16 135
Versements de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	88 066	108 945
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	2 972 750	2 578 868
	<b>4 303 670</b>	<b>3 576 154</b>
<b>DETTE À LONG TERME (note 7)</b>	<b>770 377</b>	<b>665 408</b>
<b>IMPÔTS FUTURS</b>	<b>70 613</b>	<b>69 186</b>
	<b>5 144 660</b>	<b>4 310 748</b>
<b>AVOIR</b>		
Avoir des membres		
Capital social (note 8)	452 700	453 350
Avoir de la Coopérative		
Excédent net	546 153	185 786
Réserve	2 703 113	2 561 113
	<b>3 249 266</b>	<b>2 746 899</b>
	<b>3 701 966</b>	<b>3 200 249</b>
	<b>8 846 626</b>	<b>7 510 997</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
Administrateur

  
Administrateur

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

	2021	2020
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent net	546 153	185 786
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	183 005	182 513
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(29 604)	-
	699 554	368 299
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(211 253)	(196 076)
	488 301	172 223
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(21 578)	(14 367)
Dépôt sur l'acquisition d'immobilisations corporelles	16 500	(16 500)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 090 796)	(1 882 471)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	227 806	-
	(868 068)	(1 913 338)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts à long terme contractés au cours de l'exercice	643 681	1 800 000
Remboursement de la dette à long terme	(165 709)	(97 835)
Émission de parts sociales	1 550	-
Émission de parts privilégiées	-	203 700
Rachat de parts sociales	(2 200)	(2 400)
Ristournes aux membres	(38 980)	(62 985)
	438 342	1 840 480
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>58 575</b>	<b>99 365</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 137 853</b>	<b>1 038 488</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>1 196 428</b>	<b>1 137 853</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie en vertu de la Loi sur les coopératives. Elle effectue des travaux de sylviculture, de reboisement et autres sur ses terrains et sur des terrains privés et publics.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de " normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité " a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Ainsi les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

a) L'excédent net de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur les bénéfices. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent net de l'exercice, les ristournes et les impôts sur les bénéfices payés seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;

b) les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section "Avoir des membres".

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation des instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentées qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

##### *Coûts de transaction*

L'entité comptabilise ses coûts de transactions au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation selon les pratiques établies dans le secteur forestier. La valeur nette de réalisation est déterminée selon le type de stocks et les taux consentis par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Les variations de cette valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période au cours de laquelle la variation est intervenue.

#### Travaux d'aménagement en cours

Les travaux d'aménagement en cours sont évalués à la valeur nette de réalisation selon les pratiques établies dans le secteur forestier. La valeur nette de réalisation est déterminée en considérant les travaux d'aménagement effectués et les taux de recouvrement consentis par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. Ils sont comptabilisés en diminution des frais d'exploitation.

#### Autres travaux en cours

Les autres travaux en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée en considérant la juste valeur des revenus acéricoles moins les frais pour réaliser cette vente.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine qui est réduit des subventions qui s'y rapportent. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Chemins forestiers	Dégressif	25 %
Bâtisses	Dégressif	5 %
Enseigne	Dégressif	20 %
Équipement forestier	Dégressif	30 %
Équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement de l'érabilière	Dégressif	10 %
Centre acéricole	Dégressif	5 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

L'amortissement des lots de bois est calculé selon la méthode de l'épuisement, soit en fonction du volume de bois coupé.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

#### **Aide gouvernementale**

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions requises à l'obtention de cette aide gouvernementale sont respectées et continueront d'être respectées.

Les crédits d'impôts relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en réduction du coût de ces dernières. Les crédits d'impôts relatifs aux charges sont comptabilisés en déduction des charges correspondantes.

#### **Comptabilisation des produits**

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré et le prix a été établi ou peut être déterminé.

Les revenus du Programme de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie sont constatés à titre de revenus lorsque les travaux d'aménagement sont terminés.

Les ventes de bois sont constatées à titre de revenus lorsque le bois est livré.

Les revenus de contrats sont constatés à titre de revenus selon l'avancement des travaux.

Les revenus d'hébergement sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions sont constatées dans l'exercice où elles sont reçues.

#### **Impôts sur les bénéfices**

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

La coopérative comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations les plus subjectives concernent l'évaluation de la valeur nette de réalisation des stocks ainsi que la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ces estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

## 3 - DÉBITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	750 196	597 622
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie	62 155	24 952
Sommes à recevoir d'une société détenue à 50 %	12 459	-
	<b>824 810</b>	<b>622 574</b>

## 4 - PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
100 actions de catégorie «A» représentant 50 % des actions de la société Services Forestiers WAS Inc. (50 % en 2020), au coût	100	100
Parts sociales de coopératives), au coût	6 405	6 405
Placement Agri-Investissement), au coût	31 945	10 367
	<b>38 450</b>	<b>16 872</b>

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

## 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	\$		\$	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Terrains	1 734 044	-	1 734 044	1 753 882
Lots de bois	2 764 847	448 931	2 315 916	2 455 027
Chemins forestiers	100 108	70 838	29 270	40 661
Bâtisses	681 835	176 227	505 608	395 664
Enseigne	2 500	2 062	438	548
Équipement forestier	55 725	38 971	16 754	22 374
Équipement de bureau	84 465	72 628	11 837	14 878
Équipement de l'érablière	720 244	149 511	570 733	525 462
Centre acéricole	739 279	3 442	735 837	6 619
Matériel roulant	186 622	109 170	77 452	50 848
Matériel informatique	118 051	101 388	16 663	21 623
	<b>7 187 720</b>	<b>1 173 168</b>	<b>6 014 552</b>	<b>5 287 586</b>

Au cours de l'exercice, une subvention de 4 000 \$ a été comptabilisée en diminution du coût du centre acéricole ainsi qu'une subvention de 53 978 \$ a été comptabilisée en diminution du coût des équipements de l'érablière.

## 6 - EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative dispose de marges de crédit autorisées de 250 000 \$ et de 500 000 \$ au taux préférentiel plus 0,50 % et 0 % (soit 2,95 % et 2,45 % au 31 mars 2021). Les emprunts bancaires sont garantis par une hypothèque immobilière sur les terrains, les lots de bois, les chemins forestiers et les bâtisses d'une valeur comptable de 4 632 899 \$ (4 639 852 \$ en 2020). De plus, la marge de crédit d'un montant autorisé de 250 000 \$ est garantie par une hypothèque mobilière de quatrième rang sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative. Les conventions sont renouvelables annuellement.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

## 7 - DETTE À LONG TERME

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt, sans intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable de 16 713 \$, remboursable par versements mensuels de 935 \$, échéant en décembre 2021	8 415	19 636
Emprunt, 1,64 %, garanti par une hypothèque immobilière de deuxième rang sur certains lots de bois d'une valeur comptable de 418 963 \$ et par une hypothèque mobilière sur les équipements acéριοles d'une valeur comptable de 398 733 \$, remboursable par versements mensuels de 2 488 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en juin 2021 et échéant en juin 2037	425 903	447 752
Emprunt, 1,71 %, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur certains lots de bois d'une valeur comptable de 418 963 \$ et par une hypothèque mobilière sur les équipements acéριοles d'une valeur comptable de 398 733 \$, remboursable par versements mensuels de 4 148 \$ incluant le capital et les intérêts, renouvelable en avril 2021, échéant en avril 2036	661 322	699 128
Emprunt, 1,59 %, garanti par certains lots de bois d'une valeur comptable de 605 716 \$, remboursable par versements mensuels de 2 217 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en septembre 2021 et échéant en août 2037	384 143	403 650
Emprunt, 1,52 %, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur certains lots de bois et certains terrains d'une valeur comptable de 2 383 783 \$ et garanti par une hypothèque mobilière de quatrième rang sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative, remboursable par versements mensuels de 8 750 \$ incluant le capital et les intérêts, renouvelable en décembre 2021, échéant en décembre 2039	1 711 991	1 783 055
Emprunt, 1,64 %, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur certains lots de bois et certains terrains d'une valeur comptable de 2 383 783 \$ et garanti par une hypothèque mobilière de quatrième rang sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative, remboursable par versements mensuels de 611 \$ incluant le capital et les intérêts, renouvelable en juin 2021, échéant en juin 2040	120 738	-
SOLDE À REPORTER	<b>3 312 512</b>	3 353 221

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

### 7 - DETTE À LONG TERME (Suite)

SOLDE REPORTÉ	3 312 512	3 353 221
Emprunt, 1,54 %, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur certains lots de bois et certains terrains d'une valeur comptable de 2 383 783 \$ et garanti par une hypothèque mobilière de quatrième rang sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative, avec un moratoire des versements en capital de 12 mois se terminant en janvier 2022, renouvelable en février 2022, échéant en février 2042	518 681	-
	<b>3 831 193</b>	3 353 221
Versements de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	88 066	108 945
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	2 972 750	2 578 868
	<b>770 377</b>	665 408

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	2023	2024	2025	2026
\$	\$	\$	\$	\$
<b>3 060 816</b>	<b>37 706</b>	<b>38 655</b>	<b>39 629</b>	<b>40 627</b>

### 8 - CAPITAL SOCIAL

#### Autorisé :

Parts sociales, ayant une valeur nominale de 10 \$, ne portant aucun intérêt. Chaque membre doit détenir cinq parts payables comptant à l'émission.

Parts privilégiées de catégorie «A», ayant une valeur nominale de 50 \$, intérêts déterminés annuellement par le conseil d'administration.

Parts privilégiées de catégorie «B» et «C», ayant une valeur nominale de 500 \$, intérêts déterminés à 2,50 % par le conseil d'administration annuellement.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

## 8 - CAPITAL SOCIAL (Suite)

	2021		2020	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût
<u>Parts sociales</u>				
Solde au début de l'exercice	4 610	46 100 \$	4 730	47 300 \$
Remboursées durant l'exercice	(220)	(2 200)	(240)	(2 400)
Émises durant l'exercice	155	1 550	120	1 200
Solde à la fin de l'exercice	4 545	45 450	4 610	46 100
<u>Parts privilégiées de catégorie «A»</u>				
Solde au début de l'exercice	5	250	5	250
Remboursées durant l'exercice	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	5	250	5	250
<u>Parts privilégiées de catégorie «B»</u>				
Solde au début de l'exercice	812	406 000	407	203 500
Émises durant l'exercice	-	-	405	202 500
Solde à la fin de l'exercice	812	406 000	812	406 000
<u>Parts privilégiées de catégorie «C»</u>				
Solde au début de l'exercice	2	1 000	2	1 000
Émises durant l'exercice	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2	1 000	2	1 000
	<b>5 364</b>	<b>452 700 \$</b>	<b>5 429</b>	<b>453 350 \$</b>

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 155 nouvelles parts sociales pour une contrepartie en trésorerie de 1 550 \$ et a procédé à l'annulation de 220 parts sociales pour une contrepartie en trésorerie de 2 200 \$.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

### 9 - RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent net de l'exercice sera imputé à la réserve générale au cours de l'exercice subséquent. Afin de tenir compte des ristournes déclarées, s'il y a lieu, lors de l'assemblée générale annuelle.

Suite à une réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 18 août 2021, ce dernier propose de verser une ristourne à ses membres d'un montant total de 50 000 \$. Si cette proposition est retenue par l'assemblée générale annuelle et que l'on avait comptabilisé la ristourne, il y aurait une diminution de 50 000 \$ de l'avoir de la coopérative ainsi qu'une augmentation du passif à court terme de 50 000 \$.

### 10 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Débiteurs	(202 236)	213 221
Subvention salariale à recevoir	(5 697)	(21 231)
Crédit de taxes foncières	(4 627)	661
Sommes à recevoir de l'État	(94 098)	-
Subvention pour immobilisations à recevoir	(53 978)	-
Crédit d'impôt à la recherche et développement	(28 253)	29 288
Impôts à recevoir	7 110	17 968
Stocks	(217 740)	89 642
Travaux d'aménagement en cours	2 711	67 712
Autres travaux en cours	66 118	(65 676)
Frais payés d'avance	(14 320)	(9 347)
Créditeurs et frais courus	148 613	(326 550)
Sommes à remettre à l'État	(30 286)	(21 638)
Perçus d'avance	218 809	(142 469)
Impôts exigibles sur l'excédent net de l'exercice précédent	(3 379)	(27 657)
	(211 253)	(196 076)

### 11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué des ventes avec une société détenue à 50 % pour un montant de 31 845 \$ (88 613 \$ en 2020) ainsi que des dépenses de préparation de terrain pour 45 372 \$ (6 670 \$ en 2020).

Également, la coopérative s'est engagé envers le président du conseil d'administration pour exploiter un terrain dans le domaine acéricole échéant en mai 2034, dont les montants sont impossibles à estimer pour les années futures. Les revenus d'exploitation acéricole envers le président pour l'exercice sont de 17 983 \$ (14 835 \$ en 2020). Les dépenses d'achat d'eau d'érable envers le président au cours de l'exercice ont été de 21 733 \$ (18 585 \$ en 2020).

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2021 (AUDITÉ)

### 12 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 96 % (96 % en 2020) de ses transactions comptables avec ses membres, au sens des articles 16 et 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

### 13 - REPORT DE PERTES

La coopérative pourra se prévaloir d'un montant de 103 979 \$ (181 644 \$ en 2020) de pertes en capital au fiscal pouvant réduire le gain en capital des exercices futurs.

### 14 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE BILAN

En avril 2021, la coopérative a fait l'acquisition d'un terrain et d'un lot à bois à Compton pour un montant de 240 000 \$. Cette acquisition a été financée par un crédit rotatif du même montant au taux d'intérêt de 1,44 %, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur ce lot et ce terrain et garanti par une hypothèque mobilière de quatrième rang sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative, remboursable par versements mensuels de 1 152 \$ incluant le capital et les intérêts, renouvelable en avril 2022, échéant mars 2041.

En mai 2021, la société Transport AFCA & BML Inc. a été constituée. Cette société est détenue à 50 % par la coopérative.

En mai 2021, la coopérative a effectué une avance de 319 785 \$ à la nouvelle société constituée et détenue à 50 % afin de lui permettre de financer l'acquisition d'un camion et d'une remorque. Cette avance ne porte aucun intérêt et sera remboursée au cours de la prochaine année, soit lors de l'encaissement du prêt pour financer la société de transport.

### 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2021.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et frais courus, sa dette à long terme et ses parts privilégiées.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs et ses avances à une société détenue à 50 %. La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 mars 2021, deux clients représentent 58 % (2 clients pour 80 % au 31 mars 2020) du total des comptes clients.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021  
(AUDITÉ)

## 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La coopérative est principalement exposée au risque de change et de taux d'intérêt.

### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La société réalise approximativement 5 % de son chiffre d'affaires en monnaies étrangères, à l'exception de cette année où le marché américain s'est écroulé. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2021, l'encaisse d'un montant de 133 995 \$ (143 480 \$ au 31 mars 2020) est exprimée en dollars US et convertie en dollars canadiens.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Vu la composition actuelle de la dette à long terme (proportion de la dette portant intérêt à taux fixe par rapport à la proportion de la dette portant intérêt à taux variable), les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021  
(AUDITÉ)

## Annexe 1 - REVENUS

Ventes de Bois	5 819 996	5 634 579
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Estric		
Aide regroupée	789 814	818 416
Contrats	299 209	485 722
Acéricoles	276 600	296 946
Participation des propriétaires	153 889	69 446
Revenus de compensation CO2	61 328	123 038
Fonds 100M Desjardins	50 000	75 000
Revenus de location	38 123	23 202
Crédit de taxes foncières	36 159	31 533
Travaux réalisés pour remboursement taxes	2 652	3 886
Revenus d'hébergement - Gîte Manoir Grégoire	11 026	-
Subvention d'Agri-Investissement	10 734	5 184
Subvention de la Financière Agricole	4 007	2 135
Subvention d'Emploi-Québec	-	3 137
	<b>7 553 537</b>	<b>7 572 224</b>

## Annexe 2 - FRAIS D'EXPLOITATION

### COÛT DES CONTRATS

Stocks au début	27 307	116 949
Travaux d'aménagement en cours au début de l'exercice	95 375	163 087
Droit de coupe	1 325 686	873 226
Droit de coupe - propriétaire	1 599 228	1 363 979
Stocks à la fin	(245 047)	(27 307)
Travaux d'aménagement en cours à la fin de l'exercice	(92 664)	(95 375)
	<b>2 709 885</b>	<b>2 394 559</b>

### VOIRIES ET PRÉPARATION DU TERRAIN

Construction de chemins	135 914	187 364
Frais de préparation de terrain	76 903	23 355
Amortissement des immobilisations corporelles	12 461	11 984
	<b>225 278</b>	<b>222 703</b>

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021  
(AUDITÉ)

## Annexe 2 - FRAIS D'EXPLOITATION ( Suite )

### TRAVAUX SYLVICOLES

Sous-contrats	1 546 467	1 624 079
Transport	861 995	877 691
Aide versée aux propriétaires	115 951	89 777
Prélevés du S.P.F.S.Q.	109 742	100 674
Entretien et réparations	77 417	55 843
Salaires et charges sociales	47 619	73 023
Location de machinerie et frais de déplacement	4 949	185
Repas	626	-
Amortissement des immobilisations corporelles	15 793	18 027
Amortissement des lots de bois	62 396	56 119
	<b>2 842 955</b>	<b>2 895 418</b>

### REBOISEMENT

Salaires et charges sociales	26 303	34 568
Sous-contrats	11 363	16 865
Entretien et réparations	163	4 466
Transport (recouvré)	(221)	3 417
Aide versée aux propriétaires	-	2 882
Location	-	1 635
	<b>37 608</b>	<b>63 833</b>

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021  
(AUDITÉ)

## Annexe 2 - FRAIS D'EXPLOITATION ( Suite )

### ACÉRICOLE

Salaires et charges sociales	125 582	97 214
Sous-contrats	57 082	116 286
Entretien et réparations	56 920	45 305
Achat d'eau érable	21 733	18 585
Électricité et chauffage	16 537	6 044
Mise en marché	6 953	10 298
Assurance	6 649	2 124
Frais de déplacement et allocations de dépenses	4 487	837
Formation	4 129	-
Frais de matériel roulant	2 547	1 504
Honoraire professionnel	2 180	1 031
Frais de représentation	1 434	-
Voirie ent. et const. chemin	1 353	10 956
Taxes et permis	411	-
Location de terrain	-	2 000
Intérêts et frais bancaires	1 256	-
Intérêts sur la dette à long terme	12 824	21 376
Amortissement des immobilisations corporelles	75 397	79 598

---

397 474 413 158

---

### TRAVAUX SYLVICOLES NON COMMERCIAUX

Salaires et charges sociales	34 386	2 823
Frais de déplacement	2 393	-
Sous-contrats	1 925	20 046
Aide versée aux propriétaires	-	218

---

38 704 23 087

---

### PROJET SPÉCIAL

Sous-contrats	8 167	4 414
---------------	-------	-------

---

6 260 071 6 017 172

---

---

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021  
(AUDITÉ)

## Annexe 3 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	185 444	186 508
Taxes foncières	40 456	37 064
Fournitures de bureau	31 339	35 205
Cotisations	21 835	24 088
Télécommunications	17 626	11 156
Honoraires professionnels	16 810	18 602
Assurances	14 231	10 922
Allocations de présence du conseil d'administration	13 310	21 922
Frais de formation	11 323	1 178
Publicité et abonnements	8 977	17 842
Entretien et réparations	5 583	9 287
Électricité et chauffage	4 351	3 985
Frais de déplacement et de représentation	3 994	13 901
Charges locatives	3 900	3 600
Réunions et assemblée générale	1 558	4 060
Intérêts et frais bancaires	263	1 938
Intérêts sur la dette à court terme	10 364	6 432
Intérêts sur la dette à long terme	57 848	39 768
Amortissement des immobilisations corporelles	13 684	16 785
	<b>462 896</b>	<b>464 243</b>

## Annexe 4 - COMPENSATION CO2

Achat d'arbres	34 959	28 552
Salaires et charges sociales	33 948	45 483
Publicité	5 672	15 574
Frais de vente	1 627	3 711
Frais de représentation	1 162	9 464
Frais pour reboisement (recouvrés)	(1 369)	8 332
	<b>75 999</b>	<b>111 116</b>

# AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021  
(AUDITÉ)

## Annexe 5 - FRAIS TECHNIQUE ET DE SURVEILLANCE

Salaires et charges sociales	511 701	696 855
Frais de déplacement et allocations de dépenses	70 351	94 939
Fournitures et matériel	22 467	17 829
Services techniques	4 156	10 295
	<b>608 675</b>	<b>819 918</b>

## Annexe 6 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Honoraires professionnels	33 572	30 900
Frais de recherche et de développement	107	1 815
Crédit d'impôt relatif aux frais de recherche et de développement	(79 976)	(31 401)
	<b>(46 297)</b>	<b>1 314</b>

## Annexe 7 - GÎTE MANOIR GRÉGOIRE

Fournitures	8 697	-
Entretien et réparations	2 423	-
Taxes foncières	2 138	-
Électricité et chauffage	2 061	-
Assurances	1 894	-
Nourriture	1 662	-
Télécommunications	1 636	-
Publicité	212	-
Intérêts sur dette à long terme	1 240	-
Amortissement des immobilisations corporelles	3 274	-
	<b>25 237</b>	<b>-</b>

## Annexe 8 - AUTRES REVENUS

Subvention salariale	342 943	21 231
Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	3 668	-
Intérêts	2 982	6 094
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	29 604	-
	<b>379 197</b>	<b>27 325</b>

# LE PERSONNEL

## DIRECTION ET ADMINISTRATION



**NICOLAS FOURNIER**  
Technicien forestier

Directeur général  
• Mise en marché  
• Service aux membres  
[nicolasf@afca.coop](mailto:nicolasf@afca.coop)



**JOSÉE STRINGNEUR**  
Adjointe à la direction

[josees@afca.coop](mailto:josees@afca.coop)



**JULIE ROY**  
Adjointe administrative  
RH, Finances

[julier@afca.coop](mailto:julier@afca.coop)

## SERVICE-CONSEIL ET EXPLOITATION FORESTIÈRE



**SÉBASTIEN ROUILLARD**  
Ingénieur forestier  
Directeur technique

• Service aux membres  
[sebastien.rouillard@afca.coop](mailto:sebastien.rouillard@afca.coop)



**DANIEL ROBERGE**  
Technologue  
forestier

• Chantier AFCA  
• Service aux membres  
[danielr@afca.coop](mailto:danielr@afca.coop)



**SYLVAIN DUBUC**  
Technologue forestier

• Coordonnateur aux  
opérations membres  
• Plan d'aménagement forestier  
• Statut de producteur forestier  
[sylvaind@afca.coop](mailto:sylvaind@afca.coop)



**RÉMI VANDE WEGHE**  
Ingénieur forestier

• Coordonnateur aux  
opérations forestières  
• Service aux membres  
[remi.vandeweghe@afca.coop](mailto:remi.vandeweghe@afca.coop)



**YANICK DUPUIS**  
Technologue forestier

• Préparation de chantiers  
• Chantiers AFCA  
[yanickd@afca.coop](mailto:yanickd@afca.coop)



**FRANÇOIS BLAIS**  
Technologue forestier

• Préparation de chantiers  
• Service aux membres  
[francoisb@afca.coop](mailto:francoisb@afca.coop)



**MARIO BEAUCHEMIN**  
Technologue forestier

• Géomatique  
[mariob@afca.coop](mailto:mariob@afca.coop)



**ALEXANDRE ROUILLARD**

• Appui aux opérations  
[alexandr@afca.coop](mailto:alexandr@afca.coop)



**ZACHARY ROUTHIER**  
Technologue forestier

• Préparation de chantier  
• Chantier AFCA  
[zacharyr@afca.coop](mailto:zacharyr@afca.coop)



**KAËL PRÉVOST**  
Technicien forestier

• Préparation de chantier  
• Chantier membre  
[kaelp@afca.coop](mailto:kaelp@afca.coop)



## ACÉRICULTURE



**HUGUES PERREULT**

• Opérateur du Centre  
acéricole des Appalaches



## MULTIRESSOURCES, RS&DE, FORÊT PUBLIQUE



**MANON AYOTTE**  
Ingénieure forestière

• Compensation CO<sub>2</sub> Qc  
• Forêt Gosford  
• Forêt publique  
[manon.ayotte@afca.coop](mailto:manon.ayotte@afca.coop)



**ARNAUD MARTIN**  
Technologue forestier

• Chargé de projets  
• Forêt publique  
• Plan d'érablière  
[arnaudm@afca.coop](mailto:arnaudm@afca.coop)



**LAURENCE FOUQUET**  
B.Sc. Écologie

• Compensation CO<sub>2</sub> Qc  
[laurencef@afca.coop](mailto:laurencef@afca.coop)



AMÉNAGEMENT  
FORESTIER COOPÉRATIF  
DES APPALACHES



112, route 257 Sud  
La Patrie, Québec J0B 1Y0



819 888-2790



[www.afca.coop](http://www.afca.coop)



[info@afca.coop](mailto:info@afca.coop)